

FROMAGES DES CHEVRE 2020

PRÉSENTATION ET MODALITÉS DU CONTRAT

(référénts : nom sophie.covacho@outlook.fr - pascale2v@gmail.com)

LES DISTRIBUTIONS :

- La période s'étend **du 6 mai au 21 octobre 2020**.
- Elles ont lieu le **mercredi** de **18h45 à 19h30** à l'**école élémentaire de Novel**.
- **fréquence de distribution :**
 - **toutes les 4 semaines** soit 7 distributions
- Les livraisons suivront donc le tableau ci-dessous.

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
				S19 06	S23 03	S27 01	S32 05	S36 02	S41 07	S45 04	S49 02
				S20 13	S24 10	S28 08	S33 12	S37 09	S42 14	S46 11	S50 09
				S21 20	S25 17	S29 15	S34 19	S38 16	S43 21	S47 18	S51 16
				S22 27	S26 24	S30 22	S35 26	S39 23	S44 28	S48 25	S52 23
						S31 29		S40 30			S53 30

LES PANIERS :

La productrice propose :

Une composition personnelle du panier en choisissant parmi les fromages ci-dessous :

- Tomme de chèvre 600g : 13 €
*2 degrés d'affinage : tommette « jeune » (4 semaines d'affinage) /
tommette « affinée » (6 semaines d'affinage)*
- Ptit chèvre nature frais : 2,60 €
- Ptit chèvre nature demi sec : 2,60 €
- Ptit chèvre aux noix : 3,00 €
- Ptit chèvre aux herbes : 3,00 €
- Ptit chèvre cendré : 3.00 €
- Panier surprise (2 Ptit chèvres différents à chaque distribution) : 5.60€

NOMBRE DE PANIERS :

En dessous d'un total de 20 contrats, le producteur se réserve le droit de ne pas donner suite au présent contrat.

SIGNATURE DE CONTRAT :

Afin de simplifier l'organisation, merci de :

- remplir le contrat en **1 exemplaire (2 si vous souhaitez en conserver un)**
- et **d'apporter votre chéquier** le jour de la signature des contrats le 13 et 28/11/2018 ou de préparer, à l'ordre de "**La ferme du lys blanc**".



En 1 ou 2 chèques selon le montant de votre commande

"IMPORTANT !

- *Tout **panier non récupéré** avant 19h30 sera considéré comme perdu et ne sera pas remplacé*
- *Vous devez participer à **3 distributions mini. comme bénévole** (18h-19h45, inscription sur calendrier)*
- *Vous vous engagez dans un **lien solidaire avec le producteur** (acceptation des aléas de production, participation à un coup de main exceptionnel,...)"*